



Règlement du concours Photo “sciences grand angle”

Édition 2024
Version : 2 mai 2024

Le Collège des Sociétés Savantes Académiques de France organise un concours photos intitulé “Sciences grand angle”. L’objectif de ce concours est de renforcer la visibilité du Collège auprès des scientifiques, et de faire connaître les sociétés savantes et les travaux scientifiques auprès du grand public.

Parmi l’ensemble des photos envoyées, certaines seront sélectionnées pour constituer une banque d’images scientifiques disponible sur le site du Collège. Les photos seront également utilisées pour alimenter l’annuaire en ligne des Sociétés et associations membres.

Deux “prix du jury”, d’une valeur de 300 euros chacun, seront décernés en décembre 2024 par un jury associant scientifiques et acteurs de la société. Deux “prix du jeune public” supplémentaires de 300 euros seront également attribués. Les photos gagnantes seront utilisées comme carte de vœux officielle du Collège pour l’année 2025.

Ce règlement ainsi que l’affiche du concours peut être téléchargé depuis la page web du concours : <https://societes-savantes.fr/concours-photo-sciences-grand-angle/sga-2024/>

Déroulement du concours et calendrier

Le concours se déroulera selon le calendrier suivant :

20/04 - 30/04/2024 : déclaration des sociétés/associations participantes.

- Les sociétés et associations participantes s’engagent à respecter ce règlement, et à effectuer la première étape du processus de sélection à partir du 26/06.

02/05 - 25/06/2024 : soumission des photos par les adhérent-es des sociétés participantes

- Les adhérent-es des sociétés participantes déposent jusqu’à 3 photos/participant-e sur le site de soumission en ligne des photos du concours : <https://societes-savantes.limesurvey.net/384669>
- Clôture du site de soumission des photos : 25/06/2024 à minuit.
- Communication aux sociétés des photos soumises par leurs adhérent-es le jour suivant

26/06 - 15/09/2024 : première étape de sélection des photos par les associations participantes

- Chaque société/association choisit 5 photos parmi les photos soumises par ses adhérent-es au concours. Ce nombre peut-être adapté en fonction du nombre de soumissions.
- Les critères de sélection sont avant tout l’esthétisme, l’originalité des propositions et leur capacité à toucher un public large et majoritairement non scientifique.
- Chaque société savante est libre du choix du mode de sélection (ex. : jury de sélection *ad hoc*, vote des adhérent-es...).

- Communication au Collège par chaque société participant·e des 5 photos sélectionnées le 15/09 au plus tard.

15/11 - 15/12/2024 : seconde étape de sélection des photos par le Collège

- Le collège constitue un jury regroupant des scientifiques et des non scientifiques avec l'aide des sociétés et associations membres actifs et associés.
- Ce jury procède à la désignation de 2 "prix du jury" parmi l'ensemble des photos sélectionnées par les sociétés (1 photo "Objet scientifique" + 1 photo "la construction des savoirs"). Il constitue également une sélection de photos qui seront utilisées dans divers événements du Collège (Galerie site web, illustrations, expositions, livre...).
- Les critères de sélection sont l'esthétisme, l'originalité des propositions et leur capacité à toucher un public large et majoritairement non scientifique.
- En parallèle, le Collège organise un "prix du jeune public" dans chaque catégorie ("Objet scientifique" et "la construction des savoirs") avec l'aide des membres associés.
- Les jurys se réservent le droit de ne pas attribuer de prix si le nombre ou la qualité des photos soumises est insuffisante.
- Publication officielle des résultats du concours: 15/12/2024

03-04/02/2025: Remise des prix

- Les prix seront remis aux gagnants à l'occasion du congrès 2025 du Collège les 3-4 Février 2025 à Montpellier.

Conditions de participation

Le concours est **ouvert exclusivement aux adhérent·es des sociétés et associations membres du Collège listées ci-dessous**, qui se sont engagées à :

- Envoyer à partir du 02/05 une invitation à participer au concours à l'ensemble de leurs adhérent·es, et des rappels si nécessaire.
- Vérifier à l'issue du processus de soumission que les participant·es au concours revendiquant une adhésion à la société sont bien adhérent·es.
- Sélectionner, entre le 26/06 et le 15/09, 5 photos parmi les photos soumises au nom de la société sur le site de soumission du concours.
- Communiquer le 15/09 aux organisateurs du collège les 5 photos sélectionnées.

Les sociétés participant à l'édition 2024 sont:

Groupe sciences et technologies

- Société Française d'Exobiologie
- Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique
- Société Française d'Optique
- Société Française d'Acoustique
- Association Française pour l'Étude du Sol

Groupe sciences de la vie et de l'environnement

- Société Française de Génétique
- Société Botanique de France
- Société Française de Microbiologie
- Société de Neuroendocrinologie

- Société Française de Thérapie Génique et Cellulaire
- Société Française de Myologie
- Société Française d'Écologie et d'Évolution
- Société Française de Biologie du Développement

Groupe Lettres, langues, Sciences Humaines et Sociales

- Société d'Études Anglo-Américaines des XVII^e et XVIII^e siècles
- Société de Sociologie du Sport de Langue Française

Membre associé

- Femmes & Sciences

Modalités de soumission des photos par les adhérent-es des sociétés participantes

Site web de soumission des photos

Les photos doivent être soumises via le site : <https://societes-savantes.limesurvey.net/384669>

Types de soumissions acceptées:

- **Objets Scientifiques** : photos d'objets d'études (organismes vivants, manuscrits, artefacts historiques, ethnologiques, historiques, vues de la terre ou du ciel, objets mathématiques, etc.) obtenues à l'aide d'instruments scientifiques (microscopes, télescopes, drones, satellites, accélérateurs, etc.), par simulation numérique ou à l'aide d'appareils photos classiques.
- **Construction des savoirs** : photos illustrant le processus d'acquisition ou d'analyse de données (ex. : photos d'instruments ou de bâtiments scientifiques, de personnes utilisant un instrument, de scientifiques sur le terrain y compris archives et bibliothèques, en train de travailler avec des informateurs locaux...).
- Les images doivent être libres de droits et être représentatives des diversités de la communauté scientifique.

Droits des images

- Les photos soumises doivent être libres de droit.
- Les participants s'engagent à ce que la société savante ou l'association dont elles/ils sont adhérent-es et le Collège puissent utiliser librement les photos par la suite y compris pour des utilisations commerciales (expositions virtuelles ou physiques, campagne de communication, site web collège, annuaire des sociétés, supports de formation, articles promotionnels, etc.).
- Les participant-es doivent s'assurer, le cas échéant, que toute personne prise en photo consent à ce que les images où elle apparaît soient diffusées librement, y compris sur les réseaux sociaux et le site web du Collège.
- Lors de tout usage, le Collège des Sociétés Savantes Académiques de France et les sociétés participantes s'engagent à indiquer l'auteur/trice de la photo, ainsi que son laboratoire de rattachement ou entreprise.

Format des soumissions

- Les images doivent être soumises aux **formats** : .tif, .tiff, .jpg, .jpeg
- Les images doivent idéalement avoir une **taille minimale de 2000x2000 pixels** (max 40Mo).
- **Syntaxe du nom du fichier** : acronymesociete_prénom-nom_titre.tif/jpg où : « acronymesociete » est l'acronyme de la société savante dont le/la participant-e est adhérent-e (exemple: SF2A, SFBD, SFM...); « prénom-nom » est le nom complet de l'auteur/trice ; et « titre » correspond au titre raccourci de la photo (<15 caractères). Exemple: **SFBD_sylvie-dupont_pistil.jpg**

- Chaque image sera accompagnée :
 - d'un **titre** (≤ 40 signes);
 - d'une **légende destinée au grand public** de 50 à 75 mots (max 500 signes) en français ou en anglais).
 - Le Collège des sociétés savantes se réserve le droit d'éditer et/ou traduire titre et légende pour l'adapter au public visé. Les légendes modifiées seront soumises à validation par l'auteur/trice de la photo.
- Le cas échéant, la **taille du pixel ou du champ de vue** des images devra être indiquée afin de donner un ordre de grandeur de l'échelle du sujet/objet photographié.